

Elements pour une Note de cadrage 10 juillet 2003 -

Nancy L. Green – le 10 juillet 2003

Le projet pour ce qui pourrait s'appeler un **Centre d'histoire et de mémoire de l'immigration (CHMI ?!)** tourne autour de deux grands axes qui se recoupent : **le collectif et l'individuel**. L'aspect collectif est lui-même double. Il s'agit tout d'abord de mettre en avant l'histoire de l'immigration comme partie prenante de *l'histoire de la France*. Mais cette histoire française est aussi *celle des immigrés*. Montrer des parcours collectifs, à travers tel ou tel groupe, telle ou telle usine, ou à travers des expériences partagées (l'arrivée aux ports et aux aéroports, les attentes aux guichets...) est essentielle. Or, en même temps, le Centre doit également permettre une approche plus individualisée des douleurs et des bonheurs du changement de lieu et de vie. Permettre aux visiteurs d'accéder à des ressources où ils pourraient chercher un bout de leur propre histoire ou bien se mettre dans la peau des autres aidera à faire le lien entre le collectif et l'individuel.

Cette double vocation se retrouvera dans les deux grands axes qui vont être mis en oeuvre : la visualisation de l'immigration de manière générale à travers des expositions permanentes et temporaires, mais aussi une entrée dans la matière qui permettrait de retracer des itinéraires spécifiques, retrouver tel parent ou telle usine à travers des sources d'archives voire photographiques, des bancs de données numérisés, etc. Deux sous-équipes devraient donc être mises en place pour réfléchir d'une part sur les expositions et d'autre part sur les ressources qui seraient mise à la disposition du visiteur. Néanmoins, objets et archives doivent se parler et interagir pour le visiteur comme pour les organisateurs.

Autour du "collectif" et de sa visualisation

Le parcours collectif est, comme nous l'avons tous évoqué, à la fois nécessaire et complexe à mettre en oeuvre. **Histoires de groupes** tout d'abord. La représentation de la diversité — l'évocation des différents groupes nationaux — sera attendue et bienvenue. Elle est possible, comme le rappelle Marie-Claude Blanc-Chaléard, sans entrer dans les logiques communautaires.

Manifestement, la question de quels groupes passionne. La nationalité est certes importante, et il y a de forts arguments pour un critère juridique, comme l'a montré Patrick Weil. Si pour ma part, je penche plutôt pour une définition de **l'immigration comme expérience**, sans tomber dans le flou total (que redoute Michèle Tribalat avec raison), il faut garder une souplesse dans la définition de l'objet. Qu'attend-on prioritairement d'un tel centre ? Les Bretons ou les DOM-TOM ? Non. Les rapatriés d'Algérie ? Il me semble que oui. Quant aux premiers, s'ils ont eu, eux aussi, leurs propres expériences de migration (n'oublions pas que les interprétations de l'expérience changent avec le temps et les évolutions de la mémoire pourraient éventuellement amener les uns ou les autres à réclamer leur place dans une telle entreprise — certaines thèses de doctorat vont déjà dans ce sens), à l'heure actuelle, un clair consensus semble se dégager pour écarter Auvergnats et Antillais. Par contre, *l'expérience* des rapatriés d'Algérie, ou d'autres groupes, semble plaider pour leur inclusion dans le projet en cours. Le juridique et les sensibilités fortes attachées au sens que donne la nationalité française auront toute leur place ici si de telles populations sont clairement intégrées sous la rubrique de "citoyens venus d'ailleurs."

Or, la question "Qui inclure ?" n'en est qu'une parmi d'autres dans la représentation de l'immigration. Montrer l'histoire de l'immigration à travers l'histoire du travail (des usines aux mines et aux champs) ou d'autres thèmes transversaux (déjà présents dans l'Exposition *Toute la France* de la BDIC au Musée des Invalides), tels le sport, l'éducation, ou le logement est possible et nécessaire. L'usine Renault des années 1960, rappelée par Jacques Toubon, les foyers de la Sonacotra, ou bien une présentation diachronique autour d'un quartier (le Belleville

des Juifs, puis des Chinois) sont autant de façons de voir la diversité de l'apport de l'immigration tout en montrant *les lieux de la mixité* du monde immigré.

Enfin, définir le périmètre du Centre implique non seulement un débat au sujet des origines juridiques ou géographiques des émigrés concernés mais également cerner l'étendu du lieu d'arrivée. La France hexagonale semble l'espace principalement visé, mais rien n'exclurait qu'une partie (originale) de l'exposition permanente traite de la France d'outre-mer et ses propres populations immigrantes.

De l'individuel et des sources

Outre les parcours de groupes, les thèmes transversaux, et les itinéraires communs, comment représenter l'individu et impliquer les visiteurs à travers ce biais ? Si je laisse en suspens pour le moment toute l'opportunité qu'il peut y avoir à structurer autour de ce centre un pôle de recherche et de ressources pour des chercheurs, j'aimerais insister plutôt ici sur la mobilisation de ressources destinées à intéresser un large public.

La France n'est pas les Etats-Unis, et les listes de navires ne peuvent pas constituer la source privilégiée pour parler de l'immigration. Au moins trois démarches devraient être mises en œuvre concernant les sources.

(1) *Identifier* les sources primaires — *publiques et privés* — disponibles et numérisables. *Evaluer* ces fonds devrait être une priorité ainsi qu'étudier les limites juridiques à l'accès aux listes et aux dossiers nominatives.

(2) *Editer* des instruments de recherche selon le modèle du travail considérable déjà accompli par l'association Génériques devrait en outre permettre au Centre d'être aussi un point d'entrée vers d'autres lieux afin de guider l'individu dans sa démarche pour trouver ses traces à travers la France.

(3) Qu'en est-il pour la *collecte de documents* proprement dite ? Dans quelle mesure un CHMI a-t-il vocation à être un lieu centralisé pour certains types de documents et lesquels ? Tout d'abord, est-ce possible, faisable, ou souhaitable d'y accueillir des documents administratifs et *publiques* ? Ne s'agit-il plutôt tout d'abord de veiller à leur préservation tout en accueillant certes ceux qui risquent sinon d'être détruits. Recenser les fonds dans les ministères ou archives d'origines et éventuellement en numériser une partie pour l'usage d'un CHMI implique en tous les cas de réfléchir en amont sur la politique actuelle des archives et les questions juridiques et pratiques concernant leur accès.

Enfin, l'appel à des versements d'*archives privées* — documents d'associations, photos, et images de toutes sortes — la construction d'"archives populaires" est une excellente idée à poursuivre énergiquement. Ainsi l'existence d'un véritable centre aurait tout son sens.

10 juillet 2003
Nancy L. Green